

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Fax. : 03 21 36 53 13

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 (1) à 18 h 30,

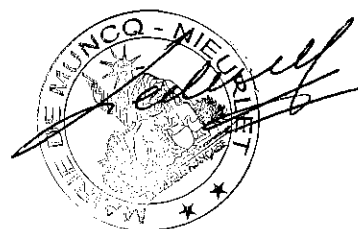
A la Mairie, lieu habituel des séances

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Délibération pour demande de subventions (FARDA : Programme d'Aide Départementale en faveur des territoires ruraux)
- Décision modificative suite à la dissolution du budget eau au 30 Juin 2019 et à la réintégration des résultats dans le Budget de la Commune
- Renouvellement de la Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de ses agents du service de Santé et Sécurité au travail
- Mise à jour du tableau des voies communales
- Tableau du personnel
- Informations communales
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 28 Octobre 2019.

L'Adjoint Délégué,
Francis Leclercq.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)